



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 17 novembre 2025 à 18h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de Mme Patricia Lacasse, mairesse.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Leila Copti	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Sylvain Paquette	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion, madame Caroline Champoux, directrice générale, greffière trésorière.

Ouverture et mot de bienvenue de la mairesse.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

2025-11-266

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty appuyé par monsieur Serge Ennis et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 2.6, 4.1 et 8.3 et en ajoutant le point 1.8 et 2.10 pour se lire comme suit :

Mot de bienvenue du maire

Période de questions sur l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Correspondance

Rapport écocentre et CER à chaque mois

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025

1.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des élus et des apparentés pour 2025

1.3 Avis de motion pour le règlement numéro 471-25-01 établissant les conditions de délivrance d'un permis pour autoriser la location en court séjour en modifiant certaines dispositions du règlement sur les usages conditionnels 427-12, du règlement de zonage 367-02, du règlement sur les permis et certificats 370-02 et du règlement sur les tarifs à l'administration de la réglementation d'urbanisme 375-23-01

1.4 Dépôt et présentation du projet de règlement 471-25-01 établissant les conditions de délivrance d'un permis pour autoriser la location en court séjour en modifiant certaines dispositions du règlement sur les usages conditionnels 427-12, du règlement de zonage 367-02, du règlement sur les permis et certificats 370-02 et du règlement sur les tarifs à l'administration de la réglementation d'urbanisme 375-23-01

1.5 Nomination des élus sur les comités

1.6 Adoption du calendrier des séances pour 2026

1.7 Mise à jour du volet aînés pour la politique famille-aînés de Val-des-Lacs

1.8 Nomination de 2 nouveaux membres au CCE

2. Ressources financières

2.1 Autorisation de déboursés octobre-novembre 2025

2.2 Octroi de contrat pour un affichage numérique



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

- 2.3 Ratification de dépenses – 6 Cylindres pour la voirie
- 2.4 Ratification de dépenses – Adhésion de la Municipalité à Éco-Corridors
- 2.5 Ratification de dépenses – Gala de la conservation 2025 pour Éco-Corridors
- Autorisation de placements**
- 2.6 Octroi de contrat pour l'acquisition d'une excavatrice avec chenille et débroussailleuse
- 2.7 Affectation de sommes pour le paiement de l'excavatrice avec chenille et débroussailleuse
- 2.8 Affectation de sommes au budget 2025 pour dépenses futures
- 2.9 Ratification de dépenses – entretien préventif de la génératrice
- 2.10 Dons aux organismes

3. Ressources humaines

- 3.1 Autorisation de signature de la convention collective des cols blancs
- 3.2 Autorisation d'une demande de subvention à emploi Canada pour un emploi étudiant à l'été 2026
- 3.3 Renouvellement du contrat de la firme Viallet consultants en ressources humaines

4. Réseau routier

- ~~Octroi de contrat Colibri pour déneigement d'une partie du chemin~~
- 4.1 Autorisation de déboursés – Peignes, sabots et pièces pour les camions de la voirie
 - 4.2 Fin de la voie de contournement pour le pont Paquette
 - 4.3 Autorisation de déboursés – Décompte final – Phase 3 chemin Val-des-Lacs
 - 4.4 Autorisation de déboursés – Décompte final – Chemin Paquette
 - 4.5 Autorisation de déboursés – Décompte final – Finalité chemin Val-des-Lacs
 - 4.6 Modification de résolution - SAAQ

5. Sécurité publique

- 5.1 Renouvellement de l'entente de services avec la Croix-Rouge

6. Gestion du territoire

- 6.1 PPCMOI – 95 Rivest modification
- 6.2 Demande de lotissement – Frais de parc 2025-04
- 6.3 Demande de PIIA 2025-08

7. Hygiène du milieu

- 7.1 Adoption du budget RITL

8. Service à la collectivité

- 8.1 Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)
- 8.2 Guignolée 2025 – 29 novembre 2025
 - ~~Autorisation de dépôt d'une demande de subvention pour le développement de sentiers~~
- 8.3 Autorisation d'adhésion à l'association des auteurs et autrices des Laurentides (AAAL)
- 8.4 Autorisation de dépôt d'une demande de FRR volet 4 pour l'étude du potentiel de mutualisation

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025

2025-11-267

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 1^{er} octobre 2025 en modifiant le tableau des dons du point 2.9 pour se lire comme suit :

Demande de dons	2025
SNAP Québec	500 \$
Fondation médicale des Laurentides pour l'IRM (via la MRC des Laurentides)	1 183 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

2025-11-268

1.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des élus et des apparentés pour 2025

La Directrice générale et greffière-trésorière confirme la réception des intérêts pécuniaires et des apparentés des élus suivants pour l'année 2025 :

Patricia Lacasse	Serge Ennis
Sylvain Paquette	Marie-Lise Daigle
Leila Copti	Isabelle Jetté
Steven Minty	

1.3 Avis de motion pour le règlement numéro 471-25-01 établissant les conditions de délivrance d'un permis pour autoriser la location en court séjour en modifiant certaines dispositions du règlement sur les usages conditionnels 427-12, du règlement de zonage 367-02, du règlement sur les permis et certificats 370-02 et du règlement sur les tarifs à l'administration de la réglementation d'urbanisme 375-23-01

2025-11-269

Madame Leila Copti donne l'avis de motion pour l'adoption prochaine du règlement numéro 471-25-01 établissant les conditions de délivrance d'un permis pour autoriser la location en court séjour en modifiant certaines dispositions du règlement sur les usages conditionnels 427-12, du règlement de zonage 367-02, du règlement sur les permis et certificats 370-02 et du règlement sur les tarifs à l'administration de la réglementation d'urbanisme 375-23-01.

1.4 Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 471-25-01 établissant les conditions de délivrance d'un permis pour autoriser la location en court séjour en modifiant certaines dispositions du règlement sur les usages conditionnels 427-12, du règlement de zonage 367-02, du règlement sur les permis et certificats 370-02 et du règlement sur les tarifs à l'administration de la réglementation d'urbanisme 375-23-01

2025-11-270

Madame Isabelle Jetté constate le dépôt et la présentation du projet de règlement no 471-25-01 établissant les conditions de délivrance d'un permis pour autoriser la location en court séjour en modifiant certaines dispositions du règlement sur les usages conditionnels 427-12, du règlement de zonage 367-02, du règlement sur les permis et certificats 370-02 et du règlement sur les tarifs à l'administration de la réglementation d'urbanisme 375-23-01.

1.5 Nomination des élus sur les comités

2025-11-271

CONSIDÉRANT l'article 82 du *Code municipal* qui permet la formation de comité au sein des élus;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comités soient composés comme suit :



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

Comité	Élu	Élu substitut
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Leila Copti	Marie-Lise Daigle
Comité consultatif en environnement (CCE)	Isabelle Jetté	Leila Copti
RITL	Patricia Lacasse	Marie-Lise Daigle
RIDM	Patricia Lacasse	Steven Minty
MRC des Laurentides	Patricia Lacasse, mairesse suppléante	Leila Copti, mairesse suppléante

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.6 Adoption du calendrier des séances pour 2026

2025-11-272

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la nouvelle année en fixant le jour et l'heure du début de chacune conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront à l'hôtel de ville situé au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs selon le calendrier ici-bas et débuteront à 18h00 :

Assemblées régulières 2026 18h00
Lundi le 19 janvier
Lundi le 16 février
Lundi le 16 mars
Lundi le 20 avril
Mardi le 19 mai
Lundi le 15 juin
Lundi le 20 juillet
Lundi le 17 août
Lundi le 21 septembre
Lundi le 19 octobre
Lundi le 16 novembre
Lundi le 14 décembre
Mercredi le 16 dec. Budget séance extra

Adopté à l'unanimité des conseillers



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

2025-11-273

1.7 Mise à jour du volet aînés pour la politique famille-aînés de Val-des-Lacs

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à la mise à jour du volet aînés de sa Politique familles-aînés août 2013 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer 2 personnes élues responsables des questions aînés et une personne responsable administrative de la démarche, de constituer un comité de pilotage chargé de cette démarche, d'établir son mandat et sa composition ainsi que le rôle et les principales responsabilités de ses membres ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER Serge Ennis et Isabelle Jetté à titre de personnes élues responsables des questions aînés (RQA) ;

DE NOMMER Gabrielle Sarthou, technicienne en communication et vie communautaire, à titre de responsable administrative de la démarche de mise à jour du volet aînés de la Politique familles-aînés Août 2013 de la Municipalité ;

DE CONSTITUER un comité de pilotage pour la mise à jour du volet aînés de cette politique ;

D'ÉTABLIR le mandat du comité de pilotage comme suit :

Mener à bien le processus de mise à jour du volet aînés de cette politique, notamment par les actions suivantes :

1. Établir le portrait du milieu et des personnes aînées de la Municipalité
2. Recenser les services et les ressources déjà disponibles pour les personnes aînées de la Municipalité ;
3. Déterminer les besoins des personnes aînées de la Municipalité, en particulier en procédant à des consultations auprès de celles-ci;
4. Élaborer une nouvelle politique en faveur des personnes aînées de la Municipalité et un nouveau plan d'action.

DE NOMMER à titre de membres du comité de pilotage:

- Serge Ennis et Isabelle Jetté, personnes élues responsables des questions aînés (RQA), dont monsieur Ennis sera président du comité ;
- Gabrielle Sarthou, technicienne en communication et vie communautaire, personne responsable administrative de la démarche de mise à jour;
- Diane Thomas, citoyen.ne et/ou titre/organisme, représentante des personnes aînées;
- Rachel Piché, citoyen.ne et/ou titre/organisme, représentante des personnes aînées;
- Nicolas Vincent-Wright, organisateur communautaire, Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides;
- Marie-Hélène Bertrand, agente de liaison, Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides.

D'ÉTABLIR le rôle et les principales responsabilités des membres du comité de pilotage comme suit :

1. Se préparer aux rencontres du comité et y participer ;
2. Partager et mettre en commun leurs expériences et expertises ;



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

3. Contribuer à la collecte et à la circulation de l'information ;
4. Faire de la démarche un projet collectif qui sollicite les forces de tous les acteurs du milieu, dont ceux impliqués auprès des personnes aînées ;
5. Participer aux consultations, à la validation des bilans et des rapports et des outils ainsi qu'à la planification des actions ;
6. Valider les enjeux et identifier les objectifs et les moyens pour répondre aux besoins des personnes aînées ;
7. Recommander un projet de politique et de plan d'action au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.8 Nomination de 2 nouveaux membres au CCE

2025-11-274

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer deux membres sortants du CCE;

CONSIDÉRANT l'affichage effectué pour le recrutement de deux nouveaux membres;

CONSIDÉRANT les candidatures de Mme Jessica Bouchard et M. Denis Bouchard ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du CCE;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Leila Copti et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte et nomme Mme Jessica Bouchard et monsieur Denis Bouchard, membres officiels du CCE;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Ressources financières

2.1 Autorisation de déboursés octobre-novembre 2025

2025-11-275

CONSIDÉRANT la liste des déboursés au 13 novembre 2025 :

Déboursés	264 143.00 \$
Salaires du mois d'octobre 2025	53 496,51 \$
TOTAL :	317 639.51 \$

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve la liste des déboursés du 30 septembre 2025 2025 au 13 novembre 2025 pour un total de 317 639.51 \$ incluant les salaires du mois d'octobre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

2025-11-276

2.2 Octroi de contrat pour un affichage numérique

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire promouvoir la communication citoyenne ;

CONSIDÉRANT QU'un enseigne lumineux offre une meilleure visibilité des activités offertes dans la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire favoriser l'engagement et la participation citoyenne ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire promouvoir le développement local et régional ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) offres ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroie l'achat d'un panneau d'affichage lumineux à la firme Posimage pour la somme de 23 135.00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE l'installation aura lieu en 2026.

QUE ces sommes soient prises à même le fonds de roulement sur un amortissement de 3 ans.

ET

QUE le conseil autorise la dépense du contrat mensuel pour la plateforme de communication au montant de 55 \$ plus les taxes applicables au poste de GL 02 13000 331.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.3 Ratification de dépenses - 6 Cylindres pour la voirie

2025-11-277

CONSIDÉRANT QUE plusieurs camions de la voirie ont nécessité des réparations urgentes ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière détient un pouvoir de dépense selon un barème établi dans le règlement de délégation et de contrôle budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE ces réparations ont coûté 4 407.13 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie la dépense au montant de 4 407.13 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

2.4 Ratification de dépenses – Adhésion de la Municipalité à Éco-Corridors

2025-11-278

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soutenir la mission d'Éco-Corridors Laurentiens, soit la protection et la connectivité des milieux naturels dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'en devenant membre d'Éco-Corridors Laurentiens la Municipalité bénéficie de rabais sur les événements et donne une visibilité sur l'organisation ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière détient un pouvoir de dépense selon un barème établi dans le règlement de délégation et de contrôle budgétaire ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie la dépense de 150 \$ pour que la Municipalité devienne membre d'Éco-Corridors Laurentiens,

ET

QUE les sommes soient prises dans le poste budgétaire 02 47000 411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.5 Ratification de dépenses – Gala de la conservation 2025 pour Éco-Corridors

2025-11-279

CONSIDÉRANT QUE le Gala de la conservation 2025 aura lieu le 27 novembre prochain dans le cadre d'Éco-corridors Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE ce Gala vient rejoindre les intentions du conseil dans le cadre de son projet de conservation d'aires protégées ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation est de 126 \$ par personne plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière détient un pouvoir de dépense selon un barème établi dans le règlement de délégation et de contrôle budgétaire ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie la dépense pour la mairesse, la présidente du CCE et une élue.

ET

QUE la somme de 378 \$ plus les taxes applicables soient prises dans le poste budgétaire 02 47000 411.

Adopté à l'unanimité des conseillers



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

2.6 Octroi de contrat pour l'acquisition d'une excavatrice avec chenille et débroussailleuse

2025-11-280

CONSIDÉRANT l'appel d'offres émit sur le SEAO sous le numéro VDL 2025-03 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 novembre 2025 à 13h05 devant témoins ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture des soumissions se lit comme suit :

SOUMISSIONNAIRES	AVEC TAXES
Lafond	255 097.33 \$
Wajax	266 715.56 \$
Kanatrac	276 687.34 \$
Location Dionne	286 287.75 \$

CONSIDÉRNANT QUE la soumission la plus basse et conforme est celle de la compagnie Wajax au montant de 231 977.00 \$ plus les taxes applicables (266 715.56 \$);

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et autorisé à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil octroie le contrat pour l'excavatrice avec chenille et débroussailleuse à la compagnie Wajax pour un montant de 231 977.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.7 Affectation de sommes pour le paiement de l'excavatrice avec chenille et débroussailleuse

2025-11-281

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions suivant l'appel d'offres VDL 2025-03 ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est à 231 977.00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le solde disponible du règlement d'emprunt à cet effet est de 210 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale nécessaire est de 243 546.86 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque à gagner de 33 550 \$;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles dans le surplus non-affecté :

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le transfert de la somme de 33 550 \$ provenant du surplus non-affecté.



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

ET

QUE ces sommes servent au paiement de la différence du règlement d'emprunt pour l'acquisition de l'excavatrice avec chenille et débroussailleuse.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.8 Affectation des sommes au budget 2025 pour dépenses futures

2025-11-282

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses sont prévues au budget, mais ne seront pas réalisées en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire affecter ces sommes pour planifier leur réalisation en 2026 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve la réserve financière de 55 700 \$ telle que listée de la façon suivante :

02-13000-726	Immo mobilier	4 chaises	500.00 \$
02-70160-345	Affichage sentier		500.00 \$
02-23100-675	Fourniture med	Pad DEA	1 500.00 \$
02-70120-454	Formation comm et vie communautaire		4 500.00 \$
02-70120-526	Equip CCC	Système son	1 500.00 \$
02-47000-649	Pancarte lac		3 000.00 \$
02-61000-650	Vêtement urba et enviro		700.00 \$
02-11000-454	Formation éthique		3 000.00 \$
02-13000-522	Nettoyage ventilation - Connexion balayeuse centrale		1 000.00 \$
02-70150-521	Entretien parc et jeux		9 000.00 \$
02-70150-699	Fourniture loisirs		1 000.00 \$
02-13000-331	Système alarme HDV		5 000.00 \$
02-32000-411	Arpentage divers		20 000.00 \$
02-32000-454	Formation voirie		4 500.00 \$

ET

QUE ces sommes soient affectées selon les postes budgétaires mentionnés.

Adopté à l'unanimité des conseillers



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

2.9 Ratification de dépenses – entretien préventif de la génératrice

2025-11-283

CONSIDÉRANT QUE l'entretien annuel de la génératrice est effectué par la firme Wajax ;

CONSIDÉRANT QUE suite à son entretien annuel 2025, des travaux préventifs doivent être effectués ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Wajax a soumis à la Municipalité la liste des travaux à effectuer dans son offre de service du 5 novembre 2025 pour la somme de 4 599,64 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière détient un pouvoir de dépense selon un barème établi dans le règlement de délégation et de contrôle budgétaire ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie la dépense de 4 599,64 \$ plus les taxes applicables, pour l'entretien préventif de la génératrice;

ET

QUE les sommes soient prises dans le poste budgétaire 02-13000-526.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.10 Dons aux organismes

2025-11-284

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu à son budget 2025 des sommes, afin d'aider différents organismes œuvrant au bénéfice des citoyens de la Municipalité ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil octroie les sommes suivantes aux organismes mentionnés et autorise la Directrice générale, greffière et trésorière à procéder à l'émission des paiements comme suit :

Demande de dons	2025
Rayon de soleil	750 \$
Centre d'actions bénévoles	250 \$
Palliaco	250 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

3. Ressources humaines

3.1 Autorisation de signature de la convention collective des cols blancs

2025-11-285

CONSIDÉRANT QUE les parties syndicales et patronales ont conclu une entente de principe à la suite des négociations de la convention collective des cols blancs ;

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance de la convention collective ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la mairesse et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer la convention collective des cols blancs 2024-2028.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.2 Autorisation d'une demande de subvention à emploi Canada pour un emploi étudiant à l'été 2026

2025-11-286

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire engager un étudiant pour le département de l'environnement pour l'été 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cet étudiant sera sous la gouverne du coordonnateur en urbanisme et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste sera de 40 heures par semaine à un taux horaire de 25 \$ pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE la différence de la subvention est à la charge de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes seront prévus au budget 2026 ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par madame Leila Copti et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice-générale, greffière-trésorière à faire une demande de subvention à emploi Canada pour un emploi étudiant à l'été 2026;

ET

QUE l'étudiant soit engagé uniquement si la demande de subvention est accordée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.3 Renouvellement du contrat de la firme Viallet consultants en ressources humaines

2025-11-287

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'avoir recours à un professionnel dans le cadre de conseil en support téléphonique pour toutes questions relatives à l'interprétation, l'application et à l'administration des conventions collectives, politique de travail ainsi qu'en ressources humaines ;



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Viallet consultant en date du 29 octobre 2025;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie le mandat à firme Viallet consultant pour la somme de 1 500 \$ plus les taxes applicables ;

QUE tout mandat additionnel sera facturé à un taux horaire de 145,00 \$ plus les taxes applicables ainsi que les déboursés, le cas échéant;

ET

QUE la Directrice générale, greffière-trésorière est autorisée à procéder au paiement au moment opportun.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4. Réseau routier

4.1 Autorisation de déboursés – Peignes, sabots et pièces pour les camions de la voirie

2025-11-288

CONSIDÉRANT QUE le département de la voirie doit prévoir des pièces de rechange pour différents camions tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Robitaille Équipement Inc. a soumis à la Municipalité une offre d'approvisionnement en divers pièces et accessoires dont la somme s'élève à 26 239 \$ + les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut selon son règlement de gestion contractuelle octroyer de gré à gré ce genre de contrat ;

CONSIDÉRANT QUE 50 % de cette somme est payable en 2025 et que les sommes sont disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE le 50 % restant sera payable en 2026 ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de la voirie et de la Directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement des factures de ces dépenses comme suit :

QU'UN 1^{er} 50% soit payé au budget d'opération de 2025 pour la somme de 13 119,75 \$ plus les taxes applicables.

ET



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

QUE le 2^e 50 % des frais pour la somme de 13 119,75 \$ plus les taxes applicables soit payable au budget 2026.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.2 Fin de la voie de contournement pour le pont Paquette

2025-11-289

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et mobilité durable a fermé l'accès au pont Paquette pour sa réfection le ou vers le mois d'octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rendu publics les chemins Hémisphère Nord, Gaudet et Desjardins sous la résolution no. 2022-10-269 lors de la séance du 24 octobre 2022 tant et aussi longtemps que le pont Paquette sera fermé par le MTQ ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis du ministère des Transports et mobilité durable a été transmis à la municipalité l'informant que les travaux de reconstruction du pont Paquette sont désormais terminés ;

CONSIDÉRANT QUE le lien routier a été réouvert à la circulation le 22 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il convient de rétablir les chemins Hémisphère Nord, Gaudet et Desjardins comme chemins privés ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE LE conseil met fin à la voie de contournement.

QUE les chemins Hémisphère Nord, Gaudet et Desjardins reprennent leur vocation de chemins privés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.3 Autorisation de déboursés – Décompte final – Phase 3 chemin Val-des-Lacs

2025-11-290

CONSIDÉRANT la réception de la recommandation de paiement de l'ingénieur au dossier Jessee Tremblay d'Artelia groupe, pour l'acceptation finale de paiement pour la phase 3 du chemin Val-des-Lacs (PAVL) datée du 13 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont à la satisfaction de la Directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE selon les règles de l'art, le paiement final est conditionnel à la réception d'un plan TQC et du certificat de conformité à cet égard ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement pour le décompte final -Phase 3, chemin Val-des-Lacs (PAVL), à l'entreprise Excavation R.B. Gauthier pour la somme de 52 487.83 \$ plus les taxes applicables, conditionnel à la réception du Plan TQC et du certificat de conformité à cet égard, pour la réfection de la phase 3 (PAVL), du ch. de Val-des-Lacs.

Adopté à l'unanimité des conseillers



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

4.4 Autorisation de déboursés – Décompte final – chemin Paquette (TECQ)

2025-11-291

CONSIDÉRANT la réception de la recommandation de paiement de l'ingénieur au dossier Jessee Tremblay d'Artelia groupe, chargé de projet, pour l'acceptation du décompte final datée du 13 novembre 2025, pour le chemin Paquette;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont à la satisfaction de la Directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE selon les règles de l'art, le paiement final est conditionnel à la réception d'un plan TQC et du certificat de conformité à cet égard ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement pour le décompte final à l'entreprise RB Gauthier inc. pour la somme de 4 415,82 \$ plus les taxes applicables, conditionnel à la réception du Plan TQC et du certificat de conformité à cet égard, pour la réfection du ch. Paquette.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.5 Autorisation de déboursés – Décompte final - Finalité chemin Val-des-Lacs (TECQ)

2025-11-292

CONSIDÉRANT la réception de la recommandation de paiement de l'ingénieur au dossier Jessee Tremblay d'Artelia groupe, chargé de projet, pour l'acceptation du décompte final datée du 13 novembre 2025, pour la finalité du chemin Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont à la satisfaction de la Directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE selon les règles de l'art, le paiement final est conditionnel à la réception d'un plan TQC et du certificat de conformité à cet égard ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement pour le décompte final à l'entreprise RB Gauthier inc. pour la somme de 12 287.69 \$ plus les taxes applicables, conditionnel à la réception du Plan TQC et du certificat de conformité à cet égard, pour la réfection du ch. Val-des-Lacs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.6 Modification de résolution – SAAQ

2025-11-293

CONSIDÉRANT la résolution no 2024-02-21 adoptée le 19 février 2024 qui autorisent certains signataires à agir au nom de la Municipalité auprès de la SAAQ ;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces signataires ne sont plus à l'emploi de la Municipalité ;



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la mettre à jour ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise les personnes suivantes à signer et agir au nom de la Municipalité auprès de la SAAQ ;

Jérémie Martin, coordonnateur des travaux publics ;
Caroline Champoux. Directrice-générale et greffière-trésorière ;
Annie Lanctôt, technicienne aux finances;

ET

QU'une seule de ces personnes, ci-haut identifiées, est suffisante pour représenter la Municipalité auprès de la SAAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5. Sécurité publique

5.1 Renouvellement de l'entente de services avec la Croix-Rouge

2025-11-294

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de service de la Croix-Rouge daté du 8 octobre 2025 au montant de 225 \$ pour la période d'octobre 2025 à septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bien-être des citoyens en cas de sinistre, la Croix-Rouge détient une infrastructure adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mesure d'urgence adopté par le conseil prévoit une entente signée avec la Croix-Rouge ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice générale – Greffière-Trésorière à signer l'entente de la Croix-Rouge telle que présentée en date du 8 octobre 2025;

ET

QUE le conseil autorise la dépense de 225 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6. Gestion du territoire

6.1 PPCMOI – 95 Rivest modification

2025-11-295

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de PPCMOI en juillet 2025 pour le 95 chemin Rivest ;



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la demande est complète et est accompagnée de tous les documents nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de déroger à la grille des usages et normes du règlement de zonage et au premier et deuxième paragraphe du quatrième alinéa de l'article 62 du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour la zone RR-9 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre un logement accessoire;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite zone, les logements accessoires ne sont pas autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du règlement numéro 462-24-01 sur les PPCMOI ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande.

CONSIDÉRANT la consultation publique;

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel aux personnes habiles à voter pour la tenue d'un référendum ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le projet de PPCMOI 2025-03 pour la propriété du 95 ch. Rivest en logement accessoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2 Demande de lotissement – Frais de parc 2025-04

2025-11-296

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de lotissement par monsieur DUFRESNE CHARLES pour subdiviser le lot 6392511.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de prendre une partie de la contribution sous forme de terrain.

CONSIDÉRANT l'emplacement stratégique du terrain par rapport aux terres de la couronne ciblées par un projet de conservation et un projet de parc régional.

CONSIDÉRANT que le terrain qui serait obtenu a peu de chance d'être utilisable à moins d'obtenir d'autres servitudes sur plusieurs terrains privés.

CONSIDÉRANT qu'il y aura d'autres opportunités de connecter les terres de la couronne dans ce secteur à moyen/long terme en utilisant la contribution aux fins de parcs.

CONSIDÉRANT la volonté des propriétaires de verser la contribution en argent plutôt qu'en terrain.



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil exige que le propriétaire contribue à une somme d'argent équivalente à 7% de la valeur du site visé par l'opération cadastrale en prenant en compte la contribution antérieure.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.3 PIIA-2025-08 : Pancarte avec écran numérique

2025-11-297

CONSIDÉRANT la demande de PIIA par la MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS pour l'installation d'une pancarte avec écran numérique.

CONSIDÉRANT qu'après examen du dossier, les membres du CCU conviennent de recommander ce qui suit au conseil municipal :

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA a été déposée en novembre 2025 par la Municipalité et qu'elle est accompagnée de tous les documents demandés pour les demandes de PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le demande de PIIA vise à installer une pancarte avec écran numérique. Deux versions du projet sont présentées ;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande est assujetti au PIIA, règlement numéro : 373-02 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que les deux versions du projet respectent les objectifs et les critères du PIIA sur l'affichage, règlement numéro 373-02 ;

CONSIDÉRANT QUE la version de la compagnie Posimage respecte mieux les objectifs du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de la compagnie Posimage ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA avec la version de la compagnie Posimage;

Adopté à l'unanimité des conseillers



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

No de résolution
ou annotation

2025-11-298

7. Hygiène du milieu

7.1 Adoption du budget 2026 de la RITL

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2026, lesquelles totalisent 4 330 516.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part estimée de la Municipalité s'élève à 119 547 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2026 tel qu'adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8. Service de la collectivité

8.1 Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)

2025-11-299

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

Que ce conseil mandate la mairesse, madame Patricia Lacasse, pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.2 Guignolée 2025 – 29 novembre 2025

2025-11-300

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire organiser la guignolée afin de venir en aide aux gens desservis par l'organisme *Coup de pouce* ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une demande de permis d'événements spéciaux auprès du MTQ et de la Sûreté du Québec ;

Il est proposé par madame Leila Copti et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la technicienne aux communications et vie communautaire, madame Gabrielle Sarthou d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des organismes concernés afin de déposer une demande pour la tenue de l'événement qui aura lieu samedi le 29 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.3 Autorisation d'adhésion à l'association des auteurs et autrices des Laurentides (AAAL)

2025-11-301

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de l'Association des auteurs et autrices des Laurentides (AAAL), à devenir partenaire de la 1re édition du Mois de la littérature des Laurentides (MLL), qui se tiendra en mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire rayonner la richesse littéraire de notre région et offrir une vitrine exceptionnelle à nos auteurs et autrices ;

CONSIDÉRANT QUE l'AAAL propose des conférences et atelier pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire supporter l'AAAL ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

QUE le conseil autorise la Municipalité à s'inscrire comme membre corporatif / institutionnel auprès de l'AAAL ;

QUE le coût de 150 \$ pour l'adhésion soit imputé au poste budgétaire de la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.4 Autorisation de dépôt d'une demande de FRR volet 4 pour l'étude du potentiel de mutualisation

2025-11-302

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

ATTENDU QUE les organismes municipaux suivants désirent présenter un projet de démarche de réflexion et de production d'un rapport visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés au territoire de la MRC des Laurentides pour assurer des services de qualité à la population:

- Amherst
- Arundel
- Barkmere
- Brébeuf
- Huberdeau
- Ivry-sur-le-Lac
- La Conception
- La Minerve
- Labelle
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- Lantier
- Montcalm
- Mont-Blanc
- Mont-Tremblant
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Val-David
- Val-des-Lacs
- Val-Morin

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Leila Copti appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs s'engage à participer au projet de démarche de réflexion et de production d'un rapport visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés au territoire de la MRC des Laurentides pour assurer des services de qualité à la population;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;



SÉANCE ORDINAIRE

17 novembre 2025

QUE le conseil nomme la MRC des Laurentides comme organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

QUE le conseil désigne Caroline Champoux, Directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Levée de l'assemblée

2025-11-303

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 18h59.

Je, soussignée Patricia Lacasse, mairesse de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patricia Lacasse
Mairesse

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière trésorière